

Annexe 8 : rédaction du lot CAC

Au RAP 2013, la comptabilité d'analyse des coûts (CAC) est tenue dans CHORUS pour l'ensemble des programmes du budget général.

L'application Farandole reste l'outil de consolidation du volet d'analyse des coûts et cadence la procédure à travers son système de livraison de jetons.

Les travaux relatifs à l'analyse des coûts sont encadrés, comme pour les exercices précédents, par un calendrier précis.

Le contenu opérationnel de la démarche fait l'objet d'un développement hors circulaire. A cet égard, les équipes ministérielles se réfèrent d'une part au guide opérationnel d'élaboration de l'analyse des coûts ; d'autre part au guide de construction des coûts directs actualisé annuellement par la DGFIP. Ces deux outils sont disponibles sur le site de la performance publique¹.

Enfin, concernant **les travaux spécifiques à l'élaboration de la CAC dans CHORUS**, les ministères et les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel bénéficient, en parallèle de la campagne des RAP, de **l'accompagnement renforcé de l'équipe projet DB-AIFE-DGFIP**.

1. L'organisation des travaux

La présente annexe introduit la nouvelle procédure d'élaboration de la CAC dans CHORUS applicable au budget général et reconduit le dispositif relatif à l'analyse des coûts des budgets annexes. Le respect de jalons intermédiaires d'exécution, détaillés en appendice pour chaque modalité, conditionne la livraison des travaux fixée au 24 mars 2014.

1.1 Une actualisation des schémas des déversements commune aux deux procédures

Au RAP 2013, le schéma reflète la structure « ministère-mission-programme-action » correspondant à la LFI 2013.

Ce schéma est produit dans le respect de la charte graphique appliquée au PLF 2013. L'actualisation des libellés ministériels *à date* et son intégration dans Farandole demeurent à la charge de l'équipe ministérielle.

1.2 La procédure CAC dans CHORUS – Nouveau dispositif applicable au budget général

L'outil CHORUS consacre le caractère transversal et interministériel de la comptabilité d'analyse des coûts. En rupture avec la configuration existante, les acteurs partagent dorénavant la même base de production.

Les périmètres de responsabilité des acteurs sont sécurisés par la mise en place d'un système d'habilitation défini lors de la LFI 2013 et élargi aux départements comptables ministériels (DCM) pour les besoins du RAP 2013.

A l'instar des opérations de généralisation menées lors du PLF 2014, un niveau élevé de coordination entre acteurs, au plus près des équipes ministérielles, est requis. Enfin, la production reste centralisée auprès des directions des affaires financières.

¹ Site de la performance publique : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/le-budget-et-les-comptes-de-letat/approfondir/la-comptabilite-de-letat/la-comptabilite-d-analyse-des-couts.html>

LES ACTEURS AU RAP

Trois niveaux d'acteurs sont identifiés ; ils disposent chacun d'une version de travail et/ou d'une version de validation dans CHORUS.

- i. **Les gestionnaires produisent la CAC dans l'outil.** Garants de la modélisation des règles de déversements, ils organisent les modalités, contenus et calendrier des échanges à mener au sein de leur ministère en vue de valider au RAP 2013, au travers du tableau des cycles des déversements (TDD), la reprise du modèle établi pour la LFI 2013. Ils interagissent de façon étroite avec les responsables de programme et entretiennent un dialogue renforcé avec les CBCM, qu'ils associent à la compréhension des actualisations réalisées.

Au RAP 2013, les gestionnaires CAC réalisent la ventilation des articles 98 et 99 dans le module CO de CHORUS. Cette opération permettant l'alimentation du volet JPE et préalable à tout calcul de la CAC dans CHORUS, impose une transcription dans le TDD en lien avec le gestionnaire budgétaire et les responsables de programmes concernés.

- ii. **Les services du contrôle budgétaire et comptable ministériel -SCBCM,** département du contrôle budgétaire - DCB et département comptable ministériel - DCM, intègrent la procédure le plus en amont possible. Ils contribuent ainsi à la validation interne des mises à jour des variables du modèle et vérifient la conformité des paramétrages CHORUS au regard du dossier CAC fourni par les ministères. Dans un souci d'optimisation de la chaîne de production et de contrôle des éléments chiffrés, ils agissent au plus près des équipes ministérielles comme premiers « valideurs » de la CAC.

Au RAP, les DCM sécurisent, en lien avec la DGFIP, la reconstitution des coûts complets.

En effet, le respect par les DCM de pratiques comptables adaptées en amont du module CO² de CHORUS, assure l'automatisation correcte des coûts directs.

Les DCM produisent par ailleurs les commentaires visant l'amélioration de la qualité des données de base issues de la comptabilité générale. Habilités dans l'application Farandole, ils synthétisent cette revue dans le cadre renouvelé du volet d'analyse des coûts (voir maquette Farandole).

Le DCB, seul acteur du contrôle à livrer les jetons Farandole des lots CAC à la direction du Budget, est localement garant de la cohérence du volet d'analyse des coûts.

- iii. **La direction générale pour les finances publiques (DGFIP) est un contributeur important** au RAP. Responsable de la recopie des données de comptabilité générale, elle assure les conditions de son exhaustivité à travers :
 - un paramétrage adapté des comptes PCE entrant dans le périmètre de la CAC dont elle communique l'état pour le millésime concerné ;
 - une sensibilisation suffisante des DCM sur les pratiques comptables portant à conséquence.
- iv. **La direction du Budget pilote et consolide l'ensemble des travaux :** les bureaux sectoriels disposent à tout moment des informations tenues dans CHORUS et valident la cohérence des RAP sur l'ensemble des volets présentés par programme. Le bureau de synthèse compétent pilote l'ensemble des travaux et valide la cohérence globale de la comptabilité d'analyse des coûts de l'État.

² Module CHORUS hébergeant la comptabilité d'analyse des coûts, distinct du module FI de gestion

1.3 La procédure CAC (hors CHORUS) applicable aux budgets annexes

Ce dispositif concerne les programmes des seuls budgets annexes qui produisent au titre des RAP 2013, les CAC LFI 2013, les dépenses et les coûts complets 2013. A cet effet, le dossier CAC attendu comprend :

- Les trois matrices des déversements correspondant respectivement aux opérations de reconstitution des crédits prévisionnels complets pour la LFI 2013, des dépenses complètes et des coûts complets pour l'exécution 2013.
- Les éléments de construction des coûts directs : les CBCM (DCM) sont les seuls acteurs habilités à recueillir et valider les données constitutives des coûts directs, afin de les transmettre aux équipes ministérielles chargées du calcul des coûts complets. Leur rôle est de s'assurer que les charges constatées dans le compte général de l'État pour 2013, retenues dans le calcul des coûts complets, ont fait l'objet d'un rattachement correct à l'exercice et sont imputées au niveau programme-action.

Il appartient aux départements comptables ministériels (DCM) des SCBCM et aux ministères de déterminer conjointement le format (niveau de comptes PCE, catégories de charges) des données comptables.

2. Le processus d'élaboration de la CAC dans Chorus

2.1 La reprise du modèle analytique CAC et de son paramétrage CHORUS

Préalable à toute exécution dans CHORUS, les gestionnaires produisent le tableau des cycles des déversements propre au RAP. Ce document reprend les règles de ventilation définies et paramétrées dans CHORUS pour la LFI 2013 modifiées des éléments caractérisant l'exécution : format des codifications et des domaines fonctionnels, actualisation des montants des déversements extérieurs.

Dans le cadre de la généralisation de la CAC dans CHORUS au RAP, le TDD inclut par ailleurs les règles relatives à la ventilation des articles 98-99 (cf. infra et annexe 9).

Points d'attention relatifs à l'actualisation du TDD au RAP

- **La gestion des déversements extérieurs**

Les déversements extérieurs au RAP concernent d'une part les déversements interministériels prévus en LFI ; d'autre part les mouvements liés aux dépenses réalisées sur les crédits transférés en gestion (décrets de transfert).

⇒ *Cas des programmes 309 et 333*

Le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'État » regroupe depuis le PLF 2009 les crédits d'entretien lourd du propriétaire.

Construit budgétairement à partir de la contribution des ministères, son analyse des coûts a été bâtie en prévision sur le principe d'un déversement vers les ministères à hauteur de leur contribution, à charge pour ces derniers d'opérer la ventilation finale sur leurs actions de politique publique.

Au RAP 2013, les ministères bénéficiaires sont sollicités par *France Domaine* sur la base des montants des dépenses exécutées constatées dans CHORUS. Cet échange est assorti d'une communication du TDD, des analyses et de la méthodologie retenue en amont des résultats.

Le programme 333 « Fonctionnement des DDI et dépenses immobilières de services déconcentrés » créé en rattachement à la mission « Direction de l'action du gouvernement » et inscrit dans le périmètre ministériel des services du Premier ministre (SPM), mutualise depuis le PLF 2011, une partie des moyens de fonctionnement de nouveaux échelons territoriaux.

Construit budgétairement à partir des contributions ministérielles en provenance pour l'essentiel d'une douzaine de programmes support, il dessert un nombre plus important de programmes de politique publique.

Son traitement en analyse des coûts, comme tout programme de soutien, permet de préciser la contribution aux différentes politiques publiques exécutées par les directions départementales interministérielles.

A l'instar du PGM 309, les SPM communiquent, à travers le TDD notamment, les montants et les éléments méthodologiques utiles aux ministères bénéficiaires de la mutualisation.

⇒ *Cas des décrets de transfert*

Les dépenses sur décrets de transfert à considérer en CAC font l'objet d'accords entre ministères partenaires. A cet effet, **la liste exhaustive des décrets de transfert susceptibles d'un traitement en CAC sera diffusée à l'ensemble des acteurs par la direction du Budget, au plus tard le 15 janvier 2014.** Dès lors, les ministères actualisent leur TDD et le cas échéant formulent une demande d'élargissement de leur périmètre d'habilitation CHORUS³ afin de paramétrer les règles de répartition correspondantes dans l'outil. Dans l'application Farandole, les gestionnaires ministériels identifient et précisent les montants retenus en CAC (voir consignes maquette Farandole).

Les travaux concernant les P309 et P333, tout comme les dépenses réalisées sur décrets de transfert en gestion, obéissent aux jalons CAC-CHORUS définis pour les versements extérieurs.

• *Le traitement des articles 98-99*

Les dépenses provisoirement imputées en gestion sur les articles 98 et 99 ont vocation en fin d'exercice à être réaffectées aux seules actions de politique publique.

La réimputation de ces dépenses obéit aux mêmes principes de ventilation que la CAC et s'effectue au RAP 2013 dans le module CO de CHORUS. L'opération est donc confiée aux gestionnaires CAC qui modélisent, paramètrent et exécutent en lien et pour le compte du gestionnaire des crédits, les règles de versements utiles dans CHORUS.

Les résultats de cette répartition alimentent, par voie d'échanges automatisés entre CHORUS et Farandole, le volet JPE des RAP.

2.2 Le calcul de la CAC dans CHORUS

Le calcul de la CAC dans CHORUS a lieu après intégration des données budgétaires et comptables d'exécution provenant de CHORUS (dépenses exécutées et charges).

Les saisies de données, auparavant pratiquées manuellement par les ministères, sont remplacées par des échanges automatisés entre les applications FARANDOLE et CHORUS. Les flux sortants (FSO) de CHORUS alimentent ainsi :

- les éléments de ventilations consolidés par l'application FARANDOLE ;
- les coûts directs qui, sous réserve du respect par les DCM des normes d'écritures comptables applicables au périmètre de la CAC, sont désormais industrialisés dans CHORUS.

2.3 Un cadencement strict des opérations dans CHORUS

Le caractère transversal de la CAC dans CHORUS induit une interdépendance permanente entre les productions ministérielles. L'action d'un ministère dans l'application impactant l'ensemble du dispositif, conduit à synchroniser les calendriers des ministères amenés à coordonner leurs travaux mutuels sous peine de blocage du processus global.

³ Correspondant CHORUS ministériel - CCH

3. La restitution de l'analyse des résultats

3.1 Les objectifs de la restitution

En permettant d'assurer des comparaisons avec les précédents exercices, au plan budgétaire en termes de prévision, au plan budgétaire et comptable en termes d'exécution, la CAC contribue à l'évaluation de l'efficience de la gestion publique et favorise la transparence sur les ressources mobilisés pour la réalisation des politiques publiques en rapprochant les moyens et résultats obtenus. L'approche en coûts complets issus des données de la comptabilité générale vise à conforter la dimension prospective de la démarche. Cette interprétation de nature économique et financière pourra, au demeurant, éclairer l'exercice de budgétisation.

3.2 La qualité de la restitution

Comme pour les exercices précédents, la qualité du dispositif reste conditionnée par :

- la maîtrise méthodologique et opérationnelle du processus d'élaboration de l'analyse des coûts (cf. guides usuels et nouvellement « Guide de prise en main de la CAC dans CHORUS »⁴) ;
- l'amélioration qualitative continue de l'analyse des résultats obtenus, non seulement en comparaison avec les résultats de la LFI correspondante, mais également avec ceux de la gestion précédente (exécution n-1). Le dispositif de validation doit à cet effet être mis à profit, au cours d'échanges avec les SCBCM, pour enrichir les commentaires des résultats obtenus, aussi bien sur le plan budgétaire (dépenses complètes) que comptable (coûts complets). La réflexion peut également être liée à d'autres volets du RAP.

3.4 Le format de la restitution

Les résultats de l'analyse des coûts sont présentés dans les rapports annuels de performances (RAP) par programme. Dans un souci de lisibilité accrue des informations mises à la disposition du Parlement et des citoyens, la présentation du volet « analyse des coûts » est modifiée au RAP 2013 (voir maquette jointe à la circulaire).

Au demeurant, les commentaires associés aux programmes de politique publique doivent être tout particulièrement développés par rapport à ceux des programmes de soutien. Cette exigence répond à l'enjeu essentiel de l'analyse des coûts : la présentation des dépenses complètes et coûts complets des seules politiques publiques.

⁴ <https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr>, Rubrique métier « CAC »

ANNEXE 8 : rédaction du lot CAC

APPENDICE 1 : CALENDRIER D'ÉLABORATION ET DE LIVRAISON DE LA CAC DES PROGRAMMES DU BUDGET GÉNÉRAL

Afin d'assurer, le respect des délais, il apparaît essentiel d'anticiper de façon systématique tous les travaux ne nécessitant pas la connaissance des données d'exécution définitives.

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Mercredi 15 janvier 2014	- Communication de la liste des décrets de transferts par la direction du budget aux ministères (copie aux SCBCM) - Le cas échéant, formulation par les ministères concernés des demandes d'élargissement du périmètre des habilitations CHORUS auprès des correspondants CHORUS ministériels.	
Mercredi 22 janvier 2014	COSUI CAC-CHORUS plénier	
Vendredi 31 janvier 2014	Livraison aux DCB et DCM, aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB du dossier CAC par les ministères comprenant : - Les schémas analytiques des déversements actualisés - Les fiches explicatives des déversements propres aux opérations du RAP - Le tableau des cycles des déversements mis à jour des décrets de transfert et des règles de ventilation des articles 98-99	
Vendredi 7 février 2014	Reprise du paramétrage CHORUS par les équipes ministérielles et information de la DB	
Vendredi 14 février 2014	- Livraison du fichier de valorisation des clés actualisé, incluant au besoin les clés de répartition des articles 98-99 - Intégration des schémas analytiques des déversements dans Farandole	Livraison des jetons CAC-Schémas
Lundi 3 mars 2014	Recopie des données d'exécution dans le module CO de CHORUS – AIFE	
Lundi 3 mars 2014 Mardi 4 mars 2014	Formation outil des DCM – AIFE/Mission CHORUS	
Mercredi 5 mars 2014	- Exécution de la variante 98-99 par les gestionnaires ministériels et information des DCB et DCM - Exécution de la variante par les DCB et DCM à J+1, exécution DB synthèse sans délai.	
Mercredi 5 mars 2014	Livraison des cycles extérieurs émetteurs dans CHORUS par les ministères émetteurs, pour reprise par les ministères récepteurs	
Mercredi 5 mars 2014	Livraison du tableau des charges calculées dans Farandole - <i>indépendamment du module CO</i> – par les DCM en lien avec les équipes ministérielles et les DCB.	
Lundi 10 mars 2014	- Exécution par les ministères récepteurs des variantes extérieures incluant les dépenses réalisées sur décrets de transfert. - Exécution de ces variantes par les DCB et les DCM à J+1, exécution DB synthèse sans délai	
Mercredi 12 mars 2014	COSUI CAC-CHORUS Plénier	
Vendredi 14 mars 2014	- Exécution des variantes internes/externes par les gestionnaires. - Exécution de ces variantes par les DCB et DCM à J+1, exécution DB synthèse sans délai	
Lundi 24 mars 2014	Finalisation générale des travaux CAC	Livraison des jetons CAC-Hors schémas à la direction du Budget

ANNEXE 8 : rédaction du lot CAC

APPENDICE 1BIS : CALENDRIER D'ÉLABORATION ET DE LIVRAISON DE LA CAC DES PROGRAMMES DES BUDGETS ANNEXES

Date limite	ETAPES	Livraisons FARANDOLE
Vendredi 31 janvier 2014	Livraison aux DCB et DCM, aux bureaux sectoriels et de synthèse de la DB du dossier CAC par les ministères comprenant : - Les schémas analytiques des déversements actualisés - Les fiches explicatives des déversements concernant la LFI 2013 et l'exécution 2013	
Vendredi 14 février 2014	Intégration des schémas analytiques des déversements dans Farandole	Livraison des jetons CAC-Schémas
Mardi 4 mars au vendredi 7 mars	Transmission par les DCM aux ministères des coûts directs - avec copie à la direction du budget au(x) bureau(x) sectoriel(s) concerné(s).	
Lundi 10 mars au vendredi 14 mars 2014	Finalisation et livraison par les ministères avec envoi par les ministères au SCBCM et au(x) bureau(x) sectoriel(s) du dossier analyse des coûts : matrices de déversement dépenses complètes et coûts complets 2013.	
Lundi 24 mars	Date limite de saisie dans Farandole.	Livraison des jetons CAC-Hors schémas à la direction du Budget

ANNEXE n° 8 : rédaction du lot CAC

APPENDICE 2 : COORDONNÉES DES INTERLOCUTEURS

Acteurs/coordonnées		Attributions
MINISTERES	Voir https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/	<u>Conduite des travaux :</u> Tous : Actualisation des schémas, fiches explicatives des déversements, commentaires d'analyses, saisie dans Farandole (y compris des schémas de déversement) Budget général : production du TDD de la CAC dans CHORUS budget général Budgets annexes : production des matrices de déversements
SCBCM : ▪ DCM	Voir https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/	<u>Construction des coûts directs :</u> ▪ Appui technique aux ministères ▪ Recueil et validation des données, le cas échéant automatisées dans CHORUS ; ▪ Validation des coûts complets revue analytique
▪ DCB / DCM	Voir https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/	<u>Validation des résultats</u> de l'analyse dans CHORUS pour le BG et validation dans Farandole du lot CAC pour BG et BA (Livraison des jetons Farandole)
DGFIP /SCE: Chargée de mission DGFIP	Hélène PONCET Helene.poncet@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 06 50	Interlocuteur DGFIP Équipe projet – déploiement CAC dans CHORUS
Bureau CE 1A Production et valorisation des comptes	Yvan HUART yvan.huart@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 38 98	Coordination des travaux des DCM sur la sécurisation des données comptables Actualisation du guide de construction des coûts directs
Bureau CE 1B Réglementation Comptable	Marie-Line COUSIN-RAIMBOURG marie-line.cousin-raimbourg@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 33 96	Assistance dans le cadre de la bascule CAC
Bureau CE 2A Dépenses de l'État, Rémunérations	Olivier TOUVENIN olivier.touvenin@dgfip.finances.gouv.fr 01 53 18 83 35	
DB : Bureaux sectoriels	cf. liste de rattachement des programmes (guide opérationnel)	Suivi et contrôle de cohérence globale des RAP Validation dans Farandole du lot CAC
Bureau de synthèse MPAP	Fadia FRIH 01 53 18 65 29 Marine LACOUTURE 01 53 18 65 30 L-BUDGET-PERF-MPAP@finances.gouv.fr	Pilotage général des travaux Équipe projet – déploiement CAC dans CHORUS Accompagnement des ministères et des SCBCM Appui aux bureaux sectoriels de la DB Arbitrages
AIFE Délégation aux Transformations Ministérielles	Laurent PORTEFAIX Laurent.PORTEFAIX@finances.gouv.fr 01 57 33 97 41 Frédéric PERDRIEL Frederic.perdriel@finances.gouv.fr 01 57 33 88 39	Équipe projet – déploiement CAC dans CHORUS Assistance aux ministères et aux SCBCM